

Risque chimique : mettre en place une gestion globale

Public

Chefs d'entreprise,
Responsables Hygiène / Sécurité /
Environnement
Responsables Sécurité
Responsable Maintenance

Prérequis

Comprendre
les instructions
de sécurité

Durée

1 jour
(7 heures)

Prix

Objectifs

Appréhender et maîtriser la réglementation sur les produits chimiques
Mettre en place une démarche de prévention par l'évaluation du risque chimique
et le suivi de l'exposition professionnelle aux produits chimiques.

Programme

Le contexte

La Santé au travail, l'exposition professionnelle, le risque chimique : de véritables enjeux pour les entreprises

Les exigences réglementaires : Code du travail, décret du 23/12/03, règlements REACH/CLP, arrêté du 15/12/09

Comment prévenir le risque chimique ?

Vos obligations issues de ces réglementations : Présentation d'une démarche globale de gestion du risque chimique à l'aide d'un outil unique intégrant l'inventaire, la cotation du risque, la stratégie d'échantillonnage, les fiches d'exposition,...

La prévention par l'évaluation du risque chimique :

- L'évaluation du risque chimique : l'inventaire, la cotation de risque, les actions de maîtrise du risque
- Les documents associés : les notices de poste, les fiches de prévention d'exposition
- Illustrations au travers d'une étude de cas

La prévention par le suivi de l'exposition professionnelle :

- La stratégie d'échantillonnage
- Les mesures d'exposition professionnelle
- Le contrôle périodique de la ventilation des locaux
- Illustrations au travers d'une étude de cas

Moyens pédagogiques

- Formateur expérimenté
- Diaporama pédagogique interactif
- Exercice d'évaluation

Dates

Sur demande

LE + ABEELITY

- Une formation conçue et animée par des professionnels et sur demande.

Inscription

contact@abeelity.fr
01 30 17 74 75

**Cette formation
dans votre entreprise ?**

Infos

Art R.4412-38 et R.4412-87 du Code du Travail :
Tout chef d'établissement est tenu d'établir une notice pour chaque poste de travail exposant les travailleurs à des substances ou des préparations chimiques dangereuses. Cette notice est destinée à les informer des risques. L'employeur veille à ce que le personnel reçoive une formation quant aux précautions à prendre.

Contactez-nous !

Les travailleurs exposés à l'action d'agents CMR (Cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction) doivent être formés.